

« *Le p' tit lalleyrou* »



Le Mot du Maire

Nos chantiers avancent !

Après tout le travail fait sur la création d'une Station d'épuration à Lalley et la mise en place d'un fonctionnement correct de l'assainissement, c'est surtout le chantier de la Salle des Fêtes qui mobilise notre attention.

Petite revue des chantiers engagés.

Le **Plan Local d'Urbanisme** est en place et il était temps !

Après la décision prise en novembre 2015 par le Conseil Municipal et la disparition du Plan d'Occupation des Sols en mars 2017, nous étions soumis au RNU (Règlement National d'Urbanisme). Rien de catastrophique ! Beaucoup de communes ont fait ce choix. Nous avons choisi pour notre part de construire un PLU et de nous doter d'un outil local pour tous ceux qui veulent construire ou aménager leurs habitations.

A l'issue de près de 3 ans de travaux, un grand nombre de réunions de travail, un processus de concertation, de multiples échanges avec les Pouvoirs Publics, une enquête publique, le Conseil Municipal a approuvé le PLU le 2 octobre 2018 avec 7 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

Toutes les informations relatives au PLU sont disponibles à la Mairie ou téléchargeables depuis le site internet de la Mairie www.mairiedelalley.com

Quelques habitants d'Avers ont vivement contesté certains choix de ce PLU notamment la décision de mettre Avers en assainissement autonome et ce malgré l'avis très positif du commissaire-enquêteur. Ils ont choisi de porter cette question devant le Tribunal Administratif. Nous verrons d'ici quelques mois quelle suite adviendra à ce recours.

Le **chantier de la Salle des Fêtes** est le gros chantier de cette année 2019 et j'y reviens plus complètement dans ce petit Lalleyrou.

C'est un chantier complexe, lourd et très consommateur d'énergie. Notre volonté est de redonner à cette salle des fêtes une seconde vie. Maintenant que nous voyons les choses à nu, l'état général du bâtiment était très dégradé, assez déprimant il faut le dire pour nous tous ...

Le prochain mois est décisif. Puis nous aurons un chantier participatif à organiser et toutes les bonnes volontés seront les bienvenues. J'en reparle un peu plus loin.

Je ne voudrais pas oublier quelques autres chantiers :

- **La rénovation de la couverture de la chapelle Notre-Dame de Bon Secours** à Lalley
- **L'enfouissement des lignes électriques sur le secteur Ouest d'Avers**
- **Le contrôle en cours de tous les raccordements à l'assainissement collectif et pluvial à Lalley**
- **Le transfert du columbarium du nouveau cimetière vers l'ancien**

Mais ce qui me réjouit le plus aujourd'hui est de voir que notre village vit, que des maisons fermées depuis longtemps se réouvrent, que des nouveaux arrivants viennent s'installer, que l'auberge se réinstalle dans notre vie de tous les jours, jusqu'au camping qui fait peau neuve aux mains d'un nouveau couple de gérants.

A tous je veux dire bienvenue et profitons tous ensemble de la qualité de vie de notre territoire.

Le chantier de la salle des Fêtes

La salle des fêtes : Rénover ou ne pas rénover !

La salle des fêtes de Lalley attaque joyeusement ses 55 printemps. Inaugurée en 1964, elle a été l'une des premières salles des fêtes du Trièves et à participer pendant de nombreuses années aux festivités annuelles. Elle a été au cœur des animations estivales : nombreux sont ceux qui se souviennent des bals à Lalley très prisés par la jeunesse Trièvoises et même depuis Vif jusque la Mure.

Beaucoup d'entre vous se souviennent aussi du concert de Michel Polnareff au mois d'Août 1969 !

Mais une construction de 1964 qui n'a pas connu de rénovation majeure

c'est aussi un gouffre énergétique et un vieillissement pour ne pas dire un décrépiement !

Progressivement la salle des Fêtes s'est repliée sur elle-même. Peu utilisée, elle a perdu son rôle de centre actif de l'animation du village, ne le retrouvant que ponctuellement à l'occasion du spectacle de danse, de la vogue ou des fêtes de fin d'année.



Alors il fallait réhabiliter ou détruire !!



Le Conseil Municipal travaille sur ce chantier depuis le début du mandat. Nous avons d'abord mobilisé

un architecte pour imaginer une transformation de la salle des fêtes et évaluer un budget pour le faire. Nous avons ensuite vérifié quels appuis financiers allaient nous aider à réaliser ce projet et par la suite nous avons adaptés notre projet à nos moyens. Ce travail a été terminé au début 2018, et l'appel d'offre a été lancé au début 2018 et finalisé à l'automne 2018.

Les aides financières obtenues sont les suivantes :

180 000€ du Conseil Départemental

120 000 € de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

80 000€ de l'État au titre de la transition énergétique TEPOS

Le reste du financement est communal grâce à un prêt de la Caisse d'Épargne de 200 000 € sur les 25 prochaines années.

Notons quand même que La Région a de façon regrettable refusé de nous aider dans ce projet.



**La société Sud-Est
Désamiantage procède au
retrait de la toiture en amiante**

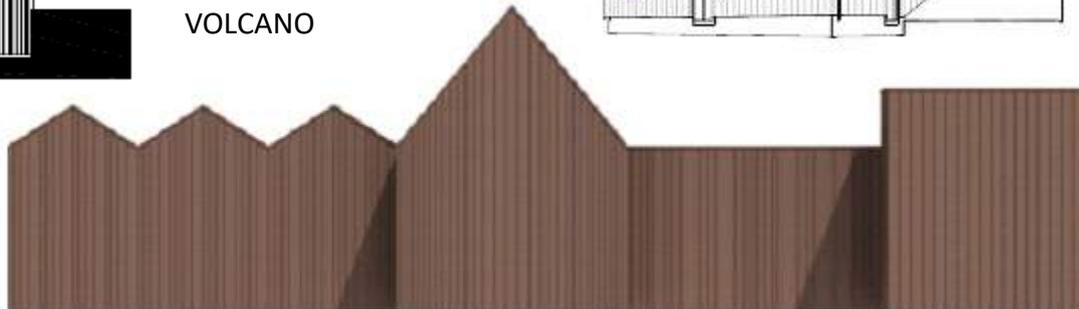
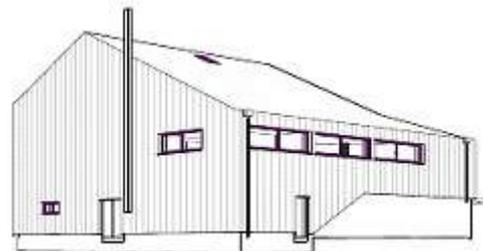
Le projet

Le format de la salle des Fêtes ne changera pas mais tout le reste est profondément modifié.

La toiture amiantée sera démontée ; la structure métallique du toit sera renforcée, une nouvelle isolation sera installée avec une couverture Bacacier.



Tous les murs extérieurs seront isolés par l'extérieur avec une isolation de 20 cm de produit machine et l'isolation sera protégée par le même Bacacier de couleur VOLCANO



Le choix de la couleur a donné lieu à de nombreuses interrogations. Le choix VOLCANO s'est finalement imposé du fait de sa douceur et l'intégration dans les couleurs du paysage. Il a été validé par l'architecte des Bâtiments de France.

Toutes les huisseries sont changées au profit de fenêtres et de portes vitrées avec un double vitrage. La vieille chaudière à fioul est remplacée par une chaudière à granulés et un silo à granulés sera installé dans les pièces qui étaient auparavant les toilettes de la salle des fêtes.

La totalité de l'installation électrique est refaite. Des faux-plafonds acoustiques viendront diminuer la hauteur totale sous plafond de la salle des fêtes.



Nous avons besoin de vous

Notre budget ne permettra pas de faire l'ensemble des travaux intérieurs et nous aurons besoin de bras et d'énergie pour entreprendre par nos propres moyens une rénovation intérieure.

Ce chantier sera organisé en juillet une fois tous les travaux terminés. Nous aurons à poncer et à nettoyer les planchers, repeindre toute la salle des fêtes, refaire un sol propre là où nous avons des dalles de Gerflex.

Tous ceux qui veulent bien nous aider sont les bienvenus. Faites vous connaître auprès de la Mairie ou des conseillers municipaux.

Halte au vandalisme

Le 22 mars nous avons découvert un acte de vandalisme écoeurant sur la salle des fêtes. Une vitre neuve a été brisée par une personne malveillante faisant penser à tous que Lalley n'est pas épargné par des comportements de voyous semblables à ceux des villes et des citées.

Outre le fait qu'une vitre soit inoffensive, il s'agit d'un bien communal qui appartient à tous. Nous avons immédiatement mis en place une surveillance vidéo du chantier.



Contrôle des Branchements au réseau d'assainissement collectif

Le réseau d'assainissement assure la collecte et le transport des effluents jusqu'à la station d'épuration soit directement par gravité soit au moyen de stations de pompage.

A Lalley, nos réseaux sont majoritairement séparatifs, c'est-à-dire exclusivement destinés au transport des eaux usées domestiques. Il est vraisemblable qu'au fil des années de nombreuses anomalies se sont construites sur la partie privative des branchements conduisant à rejeter des eaux claires (eaux pluviales, eaux de drainage, etc...) dans le réseau d'eaux usées et inversement à rejeter des eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales.

Remédier à ces anomalies nous permettra :

- * de limiter la surcharge des réseaux et les rejets d'eaux usées en milieu naturel
- * de fiabiliser la qualité de traitement de la station d'épuration (les eaux diluées compliquent le traitement).

Définition du Branchement

Le branchement du particulier se compose de deux parties

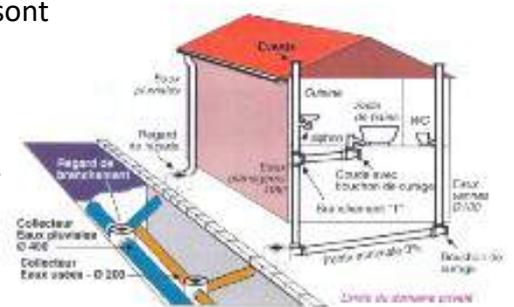
* la partie située sur le domaine public :

Cette partie est comprise entre le collecteur et la boîte de branchement situé en limite de propriété privée. Lorsque le branchement est réalisé postérieurement au collecteur à la demande du particulier, les travaux sont réalisés par une entreprise mandatée par la collectivité ou avec son accord

* la partie située sur le domaine privé :

Cette partie est comprise entre la boîte de branchement et l'habitation. Sa réalisation est à la charge du propriétaire. Cette portion du réseau constitue un des points faibles car elle est mal connue et va nécessiter l'essentiel des opérations de contrôle.

Les branchements particuliers



Aspects réglementaires

Raccordement du particulier

- * obligatoire dans le délai de deux ans à compter du 22 mars 2018
- * Déconnection ou retrait des installations d'assainissement existantes, par les soins et aux frais du propriétaire.

Financement de la partie privée du branchement

- * A la charge exclusive des propriétaires »

Contrôle des branchements

- * Sous la responsabilité de la collectivité avec droit d'accès aux propriétés privées pour exercer ce contrôle

Règlement assainissement

- * Document établi par la collectivité en charge de l'assainissement pour définir les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés

Le contrôle du bon raccordement des eaux usées :

- * s'assurer que les eaux usées sont bien séparées des eaux pluviales et que l'ensemble des eaux usées (wc, salle de bain, éviers, etc.) est bien dirigé vers le réseau de collecte séparatif

Le contrôle se fait grâce à l'utilisation de colorants (fluorescéine, rhodamine) dans chaque équipement sanitaire, et d'en retrouver visuellement la trace dans la boîte de branchement ou l'arrivée dans le réseau collectif

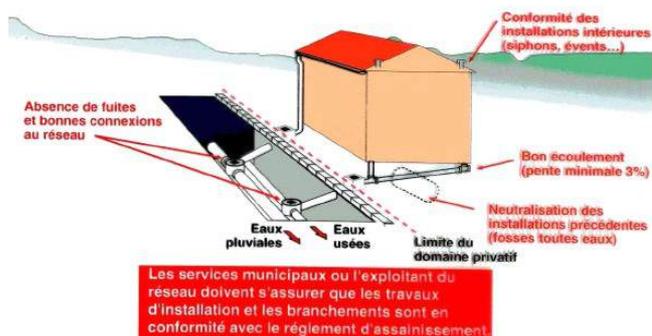
Si le colorant n'apparaît pas en sortie de branchement, il peut se retrouver dans le réseau d'eaux pluviales, signe d'une inversion de branchement, ou bien être retenu dans une fosse sceptique (ancien assainissement non-collectif) qui n'aurait pas été déconnectée lors de la création du réseau.

Le contrôle du bon raccordement des eaux pluviales :

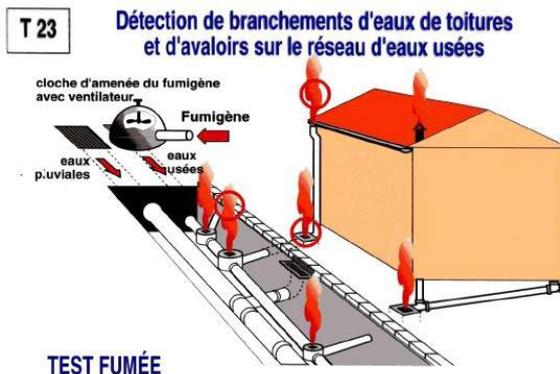
- * s'assurer que ni les eaux pluviales, ni d'autres eaux claires éventuelles (eaux de drainage, vide-cave, infiltration de nappe par réseau non étanche etc.) ne rejoignent le réseau d'eaux usées. S'il existe un réseau de collecte des eaux pluviales, on devra s'assurer que ces eaux y sont bien raccordées.

Il peut être déjà intéressant de procéder à un simple examen visuel au niveau de la boîte de branchement des eaux usées en temps de pluie. Cela permet très simplement d'identifier l'arrivée d'eaux pluviales mal raccordées.

Contrôle et réception des branchements particuliers



Avec un diffuseur de fumée



Opération Vérification des branchements

La commune de Lalley met en place une **opération de contrôle systématique** de tous les raccordements des habitations actuelles situées dans le périmètre du zonage d'assainissement collectif **et ce jusqu'à l'été 2019**.

Avant le contrôle, vous devez :

- Prendre contact avant le 30 juin 2019 avec la secrétaire de mairie afin de prendre un rendez-vous avec l'employé de mairie en charge du contrôle (un conseiller pourra accompagner l'employé dans les opérations de contrôle)
- Préparer le contrôle en traçant un schéma simple de la construction et de la parcelle (d'après le cadastre agrandi par exemple)
- Faire le tour de l'habitation pour identifier les descentes de chenaux et avaloirs de cour et reporter sur le dessin les points repérés
- Identifier les zones génératrices d'eaux usées : WC, cuisine, salles d'eau, lavabos, y compris en sous-sol, les positionner sur plan, ainsi que les regards d'évacuation en façade ou de changement de direction visibles et reporter sur le dessin les points repérés (couleur différente si possible des eaux pluviales)

Pendant le contrôle, vous devez :

- Etre présent en tant que propriétaire ou mandater une personne vous représentant
- Etablir le plan de contrôle avec les personnes en charge du contrôle
- Participer aux opérations de contrôle et opérer les constatations nécessaires en testant chaque point de l'habitation et en vérifiant le passage du colorant dans les regards et l'arrivée dans la boîte de branchement correspondante (eau usée ou eau pluviale)
- Identifier les anomalies et les reporter dans le compte-rendu de visite

Après le contrôle, vous devez :

- Vérifier le certificat de conformité établi sur la base du compte-rendu de visite (voir modèle de certificat)
- Procéder aux aménagements nécessaires pour vous mettre en conformité dans les meilleurs délais (en cas de besoin)
- Demander un nouveau contrôle à l'issue de l'exécution des aménagements

Il vous est possible de procéder aux opérations de contrôle sans passer par la Mairie en faisant appel à une entreprise habilitée pour mener à bien ces opérations. Vous devrez alors fournir à la Mairie un certificat de conformité établi par votre organisme de contrôle.

ATTENTION : certains aménagements vont demander d'intervenir sur le domaine public au niveau des collecteurs et de la voirie. Un plan d'intervention sera mis en place par la mairie pour coordonner et réduire le coût des travaux. Une contribution au coût des travaux sera indispensable.

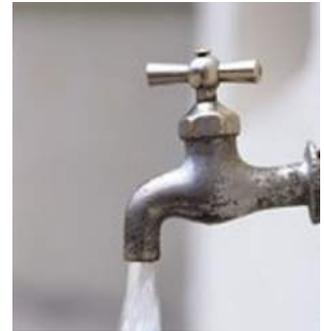
La page de la COMCOM (Communauté de communes du Trièves) et du Département

Le transfert de compétence Eau Potable des communes vers la Communauté de communes « Vannes intercommunales... tout sauf une blague »

La nouvelle loi votée l'été dernier ne permet plus aux communes de gérer elles-mêmes la distribution d'eau potable. Dès le 1er janvier 2020, la compétence Eau Potable sera assumée par la CCT qui se met en ordre de marche pour rendre effective une décision de l'état.

Actuellement, la CCT gère l'eau potable pour 7 communes du territoire, ce qui correspond à 2 000 abonnés environ. C'est un important travail qui comprend la gestion et la surveillance des sources, des points de captages et des réservoirs, l'entretien et le renouvellement des canalisations et le relevé des compteurs pour assurer la facturation annuelle. Demain, 20 communes supplémentaires du Trièves seront concernées soit 5 300 abonnés de plus pour un réseau global de 500 kilomètres. Un travail crucial a été entrepris pour définir les nouveaux modes de travail, les engagements en cours ou à venir, les travaux

urgents et moins urgents à mener pour que demain l'eau continue de couler au robinet dans des conditions de qualité et de sécurité totalement satisfaisantes pour le consommateur. En même temps, il faut s'assurer que tous les emplois communaux puissent être utilisés au mieux dans l'intérêt du service aux abonnés et de la commune. En revanche pas de changement brutal pour les tarifs : nous avons 12 ans pour faire converger tous les tarifs vers un prix unique !



Le projet d'amélioration de la circulation sur la RD1075 est en bonne voie !

Ces travaux ont comme objectif principal la sécurisation de la RD 1075 et de ses accès. L'intégralité du chantier va prendre environ 10 ans pour un montant total de 56 millions d'euros.

Ces travaux sont prévus entre le Col du Fau et la limite des Hautes Alpes ; 36 kilomètres ont ainsi été analysés pour connaître précisément les besoins en amélioration et permettre l'aménagement d'endroits où le dépassement sera rendu possible et de supprimer certains accès dangereux.

Ce travail, depuis 2016, est le fruit d'échanges avec les communes traversées par cet axe.

Le but poursuivi est l'amélioration de la sécurité et du niveau de service aux besoins du territoire tout en contribuant au développement économique et touristique du Trièves en participant à l'amélioration de la liaison Grenoble/Gap et Aix en Provence et l'ensemble de l'Est de la Région Provence Alpes Côte d'Azur. Il est nécessaire d'arriver à maintenir les moyens nécessaires à l'exploitation de cet axe avec de nombreux enjeux liés à la fois aux déplacements des locaux, des touristes et à l'économie.

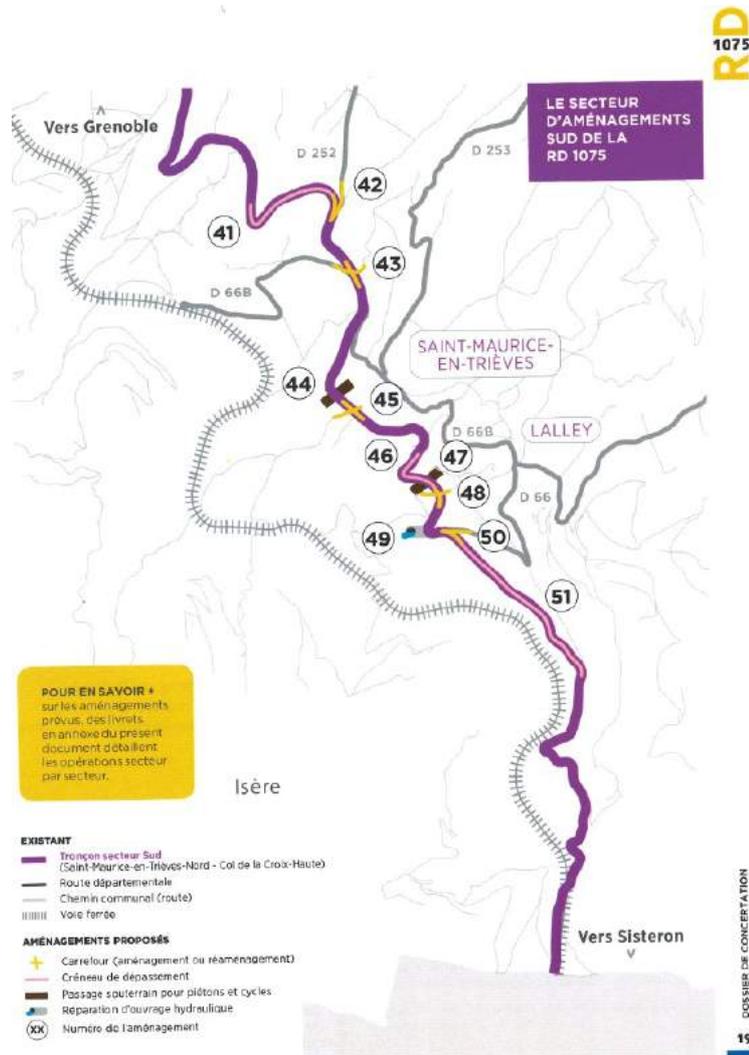
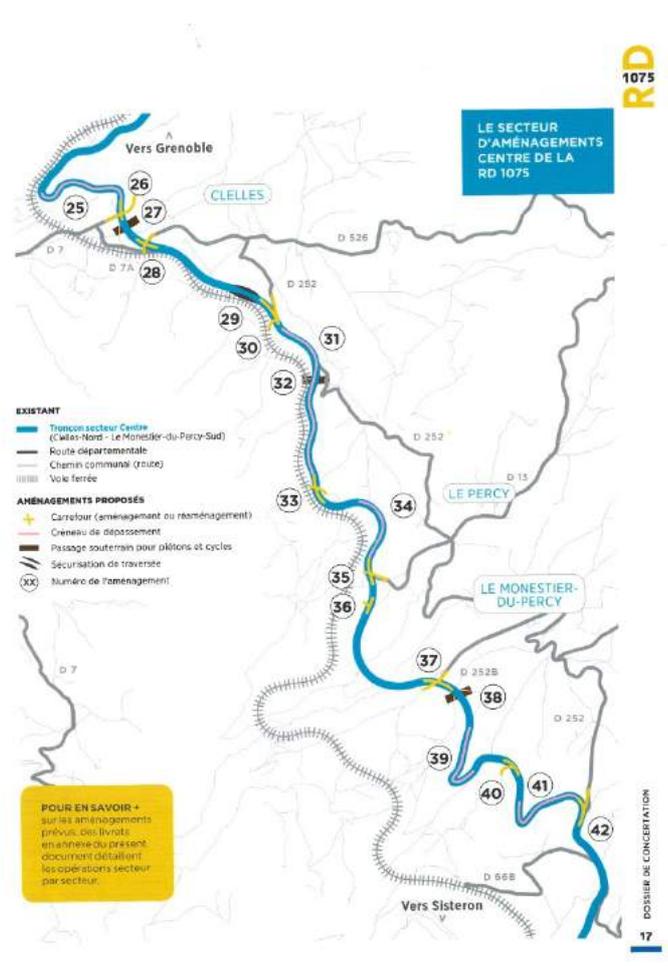
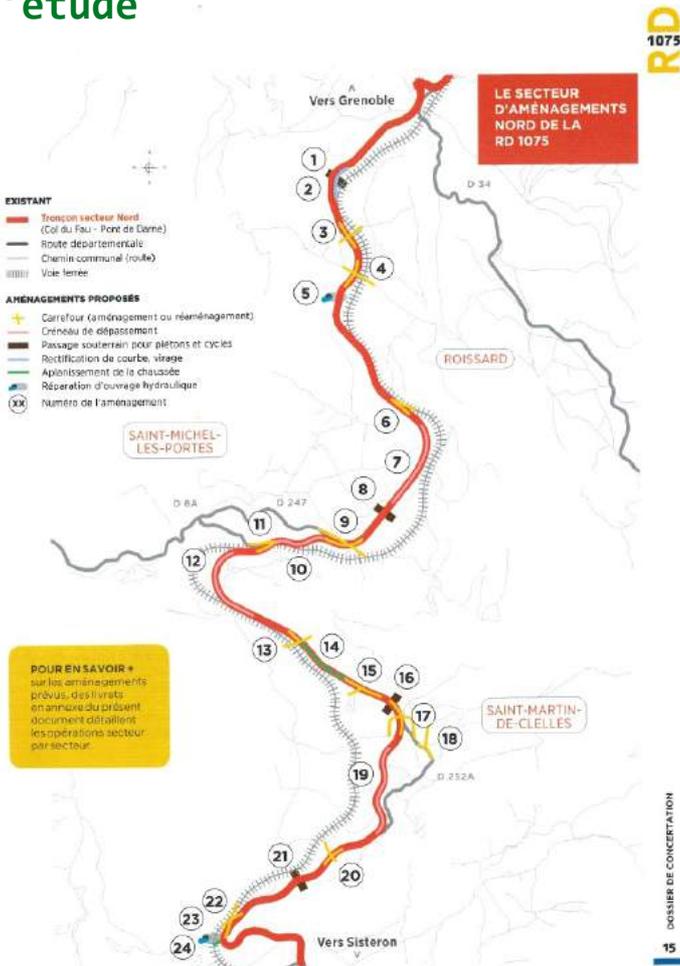
La Chambre d'agriculture a été missionnée jusqu'à fin octobre 2018 pour réaliser des enquêtes auprès des agriculteurs.

Le bilan « accidentologie » fait état de 155 accidents corporels et matériels entre 2009 et 2016 ; il s'agit d'un axe peu sûr, avec peu d'endroits adaptés aux dépassements et beaucoup de motos sont impliquées dans les accidents.

Le trafic au niveau du Col du Fau s'élève à un peu moins de 7000 véhicules/jour pour 5000 véhicules au Col de la Croix Haute. De nombreux Poids Lourds utilisent cet axe. Il a été établi que la capacité de cet axe est limitée à 800 véhicules par heure et par sens.

Il s'agit du plus important projet porté par le Département aujourd'hui. Le travail s'effectue sur les 2 itinéraires : RD 1075 et RN 85 avec des objectifs cohérents mais différents. Sur la RD 1075, il s'agit principalement de sécurisation tandis que sur la RN 85, il s'agit plus spécifiquement de valorisation et de fiabilisation de l'itinéraire.

Les 3 tronçons de la nouvelle RD 1075 en cours d'étude



Ces cartes sont illustratives. Le projet est encore à l'étude. Des modifications sont susceptibles d'y être apportées

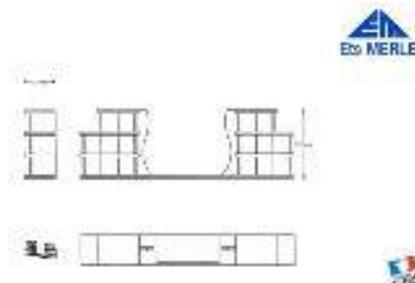
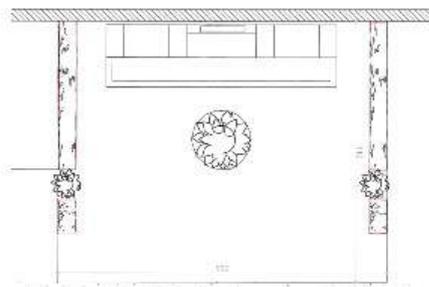
Le Cimetière Communal De Lalley

Nous arrivons bientôt au terme légal qui nous permettra de récupérer les concessions perpétuelles non entretenues et non réclamées par des ayants-droit !

Comme nous vous l'avions dit en 2016, nous devons respecter une durée de 3 ans au bout desquelles nous constaterons l'état d'abandon des concessions perpétuelles. Ce délai sera à son terme cet été 2019. Nous referons un état des lieux et

Faut-il vous le rappeler il ne faut pas procéder à l'entretien des tombes à l'état d'abandon pour nous permettre de procéder au constat nécessaire et délibérer sur leur récupération.

A l'issue de cette – longue – procédure, nous entamerons notre reconfiguration du cimetière en créant un nouvel espace columbarium agrandi dans lequel sera transféré le columbarium du nouveau cimetière. Voir ci-dessous une esquisse de ce que sera ce nouvel espace columbarium conçu avec l'aide des Établissements Merle à La Mure. Ce columbarium sera installé au fond du cimetière à la place des concessions à l'état d'abandon. IL sera nécessaire de réaliser un ossuaire dans lequel seront transférés les restes mortels. Bien évidemment toutes ces opérations se feront avec l'autorisation des familles.



En dernier lieu, avec l'accord de la famille propriétaire de concessions dans le nouveau cimetière – concessions qui seront transférées dans l'ancien – nous pourrons une fois ce projet achevé déclasser le nouveau cimetière.

Les numéros de rues arrivent dans Lalley

Après avoir choisi les noms de rues, le Conseil s'est attaqué à la numérotation des maisons ! Il s'agit en fait d'une obligation qui nous projette vers l'avenir. L'arrivée de la fibre optique dans chaque maison n'est possible que si cette maison possède une adresse complète avec un numéro de rue dans la rue. Nous avons fait une partie du chemin ; il nous fallait terminer le travail.

La numérotation sera métrique : chaque maison est repérée par une distance paire ou impaire calculée par rapport au début de la rue. Le numéro est impair si la maison est à gauche du sens de la voie ; le numéro est pair si la maison est à droite du sens de la voie. Le sens de la voie est un sens logique déterminé la plupart du temps du centre vers l'extérieur du village.

Toutes les adresses sont disponibles dans un dossier consultable à la mairie

Un formulaire vous sera adressé pour vous donner la marche à suivre vis à vis du changement d'adresse auprès de vos différents interlocuteurs.

Les numéros seront achetés et posés par la Commune.



ATTENTION : la procédure de diffusion des adresses dans les bases nationales vient juste de démarrer. Il faudra plusieurs mois pour qu'elle arrive à terme.

Plans d'Adressage



Le repas Communal

C'est dans la joie et la bonne humeur, que nous nous sommes retrouvés samedi 9 Mars à midi pour partager un moment de détente entre villageois.

Les Aînés, Les Employés Communaux, Les Bénévoles de l'Espace Giono, Les Élus et tous les conjoints étaient conviés cette année à l'Auberge du Champ.

Cyril Hutin, chef des lieux nous a proposé et servi un menu gourmand qui a régalé les 60 convives.



L'Auberge du Grand-Champ

L'auberge du Grand-Champ accueillait il y a quelques jours un club de propriétaires de Porsche en promenade dans notre pays. Cyril et son équipe élargie pour l'occasion ont accueilli une trentaine de convives et une quinzaine de Porsche. Les voilà arrêtés devant l'auberge du Grand-Champ prêts pour un repas dominical et amical avant de poursuivre leur route dans le Trièves.



Les nouveaux gérants du camping entament leur 1ère saison à Lalley

Nathalie et Patrick Durand sont partis pour d'autres cieux vivre de nouvelles aventures !

Isabelle et Jean-Louis Bérard ont repris le fonds de commerce et s'activent depuis le début de cette année pour imprimer leur marque et développer leur activité d'hébergeur. La photo d'une tente lodge montre un exemple d'une nouvelle possibilité d'hébergement dans le camping.

Nous leur souhaitons beaucoup de succès et espérons vous voir nombreux profiter de leur accueil chaleureux.



L' Espace GIONO

Le repas Tibétain pour la fin de l'exposition sur le Ladakh/Zanskar

L'exposition Ladakh/Zanskar s'est terminée 26 avril avec un repas à base de spécialités tibétaines (les momos) préparé par un lama du Ladakh et servi à l'Auberge du Grand-Champ avec le support amical de Cyril. Plus d'une trentaine de personnes ont pu goûter les délicieuses spécialités en provenance des hautes montagnes du Tibet.



Clôture de l'exposition LADAKH/ZANSKAR
en présence de Lama Tenzin Dorjay (Zanskar)



Repas tibétain au prix de 10€ par personne

Réservations avant le 20 avril 2019 auprès de Florence 06 47 55 40 32



Vendredi 26 avril 2019 à 18h30

Bibliothèque
Espace GIONO 38930 LALLEY



Bernard Fontanel expose

La prochaine exposition à l'Espace Giono porte sur des vues du Mont Aiguille. Venez (re)découvrir le mont emblématique du Trièves et faites vous surprendre par ces photographies magnifiques et insolites du Mont Aiguille. C'est Bernard Fontanel qui nous propose cette exposition et qui démontrera l'excellence de son œil d'artiste et ses talents de photographe.

Vernissage

Le 15 Juin à 18h00
à l'Espace Giono

Et Gérard Besson prendra le relais en août

En août septembre et octobre, c'est un autre excellent photographe du Trièves – Gérard Besson – qui nous fera bénéficier de son art et de ses points de vue remarquables.

La ludothèque toujours présente pour les petits et les plus grands

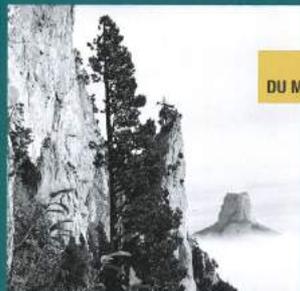
Elle est présente à l'Espace Giono tous les 1ers vendredi des mois de mai et juin 2019 de 16h à 19h. Venez nombreux !

Un pass musée le nouveau sésame pour accéder aux espaces culturels du Trièves

Un travail réalisé par les équipes Culture de la Communauté du Trièves en commun avec les espaces culturels du Trièves – musée du Trièves à Mens l'Espace Gilioli à St Martin de la Cluze et l'Espace Giono – va aboutir cet automne sur la création d'un passmusée, une carte qui permettra d'accéder à ces 3 espaces culturels.

En 2020, un cinquantenaire qui se prépare activement

Le cinquantenaire de la mort de Jean Giono aura lieu en 2020. Un travail collaboratif avec le centre Jean Giono de Manosque est en cours et devrait nous permettre de bénéficier de certains modules d'exposition et de rafraîchir notre espace muséographique. Restons attentifs ou rejoignez l'équipe de bénévoles de l'Espace Giono pour préparer les nombreuses manifestations qui se dérouleront en 2020 et auxquelles nous sommes largement associés.



PHOTOGRAPHIES
Bernard Fontanel

VERNISSAGE SAMEDI 15 JUIN à partir de 17h
DU 3 MAI AU 27 JUILLET 2019
MAI & JUIN : vendredi et samedi de 16h à 18h
JUILLET : du mercredi au samedi de 15h à 18h

Espace Giono
38930 LALLEY

CONTACT : 06 30 86 37 04 / 04 76 34 78 23 - bfontanel@hotmail.fr

Les Ecoles

St Maurice en Trièves : Sophie Thévenot l'institutrice, 16 enfants de petite section à CP.



La vente de chocolats de Pâques par le Sou



Beaucoup d'activités gravitent autour de temps scolaire : sorties cinéma, chants et percussions corporelles, sorties "forêt" à Chichilianne, courseton, piscine, ski ou sortie à la mine image et plantation d'arbres.



Monestier du Percy : Marlène Stéfanidi l'institutrice, 16 enfants de CP à CM2.

